

Compte – rendu du CHS-DI du 28 Septembre 2010

Enfin !!!

Après des années de discussions, la **Trésorerie de Salies de Béarn** est en cours de rénovation.

Nos collègues, dont les conditions de travail n'ont eu de cesse d'être dénoncées par les représentants syndicaux, ont rejoint la Trésorerie de Sauveterre de Béarn.

La réouverture de la Trésorerie de Salies est prévue au 1^{er} semestre 2011.

Concernant la **mezzanine de la DDFiP, place d'Espagne**, une étude est en cours (encore une !) afin de proposer des solutions aux problèmes de chauffage.

Le relogement d'une partie des agents semble toutefois en bonne voie. En effet la Présidente du CHS, Mme Fristch, a fait de la mezzanine la priorité du Programme Immobilier Triennal (PIT).

Présentation des travaux concernant la création des SIP de Bayonne et Anglet

La mise en place des SIP dans le département, menée à un rythme effréné, se termine avec la création des SIP de Bayonne et Anglet prévue le 1^{er} décembre 2010.

Et une fois de plus, l'immobilier existant amène son lot de contraintes.

Le hall d'accueil des SIP paraît sous-dimensionné au regard de la population concernée.

Ainsi seuls **4 guichets de réception** ont pu être installés !!! Et leurs bureaux de repli se trouveront à l'étage, faute de place au rez-de-chaussée !!!

Nos collègues de l'accueil vont donc connaître des conditions de travail très difficiles.

Le reste des collègues issus de la Trésorerie de Bayonne-Anglet occuperont des bureaux situés aux 3^{ème} et 4^{ème} étages.

Or une partie non négligeable de ces locaux sert aux archives et rangements divers des SIE.

Devant l'absence de réponse précise sur ce point, il est à redouter une nouvelle restructuration immobilière au sein des SIE afin de libérer la place correspondante.

Il est probable que ces réorganisations ne seront pas à l'avantage des agents...

Les projets de restructuration immobilière sur le département

Immeuble rue Lapouble

La direction songe à se séparer de ce bâtiment dont elle est locataire. Il est prévu à l'horizon 2012-2013 de reloger le pôle fiscal et les auditeurs dans des locaux libérés par l'Inspection d'Académie au 2 place d'Espagne.

Ainsi après avoir quitté la Place d'Espagne pour la rue Lapouble, un certain nombre de nos collègues vont sans doute rejoindre cette même place d'Espagne.

Cela ressemble fort à un retour à l'envoyeur !

Immeuble du 34 rue Monpezat

L'ensemble des occupants doit rejoindre le 6 rue d'Orléans pour le début 2011. Le bâtiment sera soit vendu soit affecté à d'autres services administratifs.

La question du logement du gardien-concierge reste en suspend.

Trésoreries et SIP-SIE d'Oloron et d'Orthez

Le transfert de la Trésorerie d'Oloron vers des locaux du SIP-SIE est envisagé par la direction pour début 2011. Il est vrai que l'immeuble qui abrite la trésorerie est en mauvais état.

Toutefois, il nous paraît essentiel que l'intégration du personnel de la filière gestion publique dans les locaux du SIP-SIE se fasse en concertation avec l'ensemble des agents des deux sites.



Ce même projet nous est proposé pour la Trésorerie d'Orthez.

L'argument du mauvais état des locaux ne peut être avancé car l'immeuble a été construit il y a quelques années seulement. Ici c'est le coût trop important du loyer (32.000 euros/an) qui est mis en avant !

On le voit bien, les conditions de travail ne sont pas la préoccupation première de notre direction !!

L'administration est beaucoup plus soucieuse de poursuivre sa politique de suppressions d'emplois et de restructuration.

Espace médico-social de Bayonne

Le transfert de la cité administrative de Bayonne au 11 rue Vauban est prévu au

cours de l'année 2011. La cité administrative intégralement vidée sera dans la foulée proposée à la vente.

Mise en place d'un tableau de bord de veille sociale

La direction nous a présenté cette « nouveauté DGFIP » qui doit être mise en place dans une dizaine de départements pilotes.

Un certain nombre d'informations (absentéisme, demande de mutations en cours, jours de grève...) devront ainsi être collectées afin de mesurer et prévenir les risques psycho-sociaux au travail.

Bref, après nous avoir tapé dessus, on nous demande si on n'a pas trop mal !!

Les représentants syndicaux surveilleront bien sûr avec attention la suite donnée à cette démarche.

Contrôle des nuisances sonores sur le SIP Biarritz et le CDI Bayonne

Les études ont été menées par un expert en acoustique.

A Bayonne, les problèmes sonores viennent du local de restauration qui est tout proche des bureaux.

La solution préconisée, qui devrait supprimer les nuisances, passe par la création d'un local tampon et du renforcement de l'isolation phonique sur une porte et les cloisons.

Pour le SIP de Biarritz, le bâtiment ne semble pas être la cause des problèmes sonores.

Par contre, l'organisation des bureaux est clairement jugée comme responsable de ces nuisances :

« le manque d'intimité et le bruit sont les inconvénients habituels et reconnus des bureaux open-space ».

Face à cette conclusion la direction s'est dite prête à étudier toute possibilité pour améliorer les conditions de travail des agents concernés. Nous suivrons bien sûr avec attention les suites données à ce problème.

Douanes : Contrôle de la qualité de l'air à Bariatou et Biarritz La Negresse



Le 19 juillet 2010, des contrôles de la pollution automobile ont été réalisés sur ces deux sites afin de mesurer les substances toxiques inhalées par les douaniers en poste.

Les résultats seraient, selon cette étude, tout à fait normaux.

Il n'empêche, nos collègues douaniers qui travaillent sur place ne semblent pas avoir la même impression.

Ils mettent notamment en avant les gaz inhalés à chaque démarrage de camions et la quantité de véhicules fréquentant cet axe.

Point sur les formations financées par le CHS

Formation sécurité incendie

1 formation pour 7 agents de la gestion publique est prévue le 23 novembre 2010.

Formation sécurité électrique

1 agent de la gestion publique a suivi cette formation les 21 et 22 septembre 2010.

Formation aux risques routiers

1 formation pour 7 agents de la gestion publique est prévue le 23 novembre 2010.

Formation SST (secouristes du travail)

2 formations de 12 agents de la gestion publique sont prévues avant la fin de l'année.

Formation Gestion du stress et des conflits

2 formations de 3 jours sont prévues pour 24 agents de la gestion publique.

12 suivront cette formation les 26 octobre, 2 et 4 novembre 2010.

Les 12 autres seront convoqués les 8, 9 et 16 novembre 2010.

Les propositions de travaux complémentaires financées par le CHS

- Rénovation de la climatisation et du chauffage du 3^{ème} étage du bâtiment du 29 rue Monpezat cofinancés par le CHS à hauteur de 20 000 euros.

-Réfection des toilettes du rez-de-jardin du SIP de Biarritz et installation d'une douche pour un montant de 9 341,96 euros.

-Réfection de la loge du gardien concierge remplaçant du C.F.P de Bayonne pour un montant de 10 950 euros.

-Installation d'un point d'eau chaude dans les toilettes du SIP-SIE d'Orthez.

SIÈGENT POUR LA CGT FINANCES :

Anne SÉGUIER - DDFIP

Laurent LE COQ - SIP Pau Nord

Éric MANRY - SIP Pau Est

Catherine DESBONNET - SIP Pau Nord

Caroline FILLoux - Douanes

Jean-Louis WICHEGROD - DDPP (DGCCRF) Pau



Compte-rendu des CAPL des 21 et 22 octobre 2010 Listes d'aptitude

Les CAPL étant ouvertes, les organisations syndicales présentes ont donné lecture de leur déclaration liminaire. La CGT a ainsi indiqué que, tant au niveau national que local, la CGT FINANCES PUBLIQUES est en désaccord avec les modalités du système de sélection par liste d'aptitude qui n'est ni transparent ni équitable.

La CGT FINANCES PUBLIQUES a toujours privilégié le mode de recrutement par concours tout en se prononçant pour l'existence de la liste d'aptitude basée sur un classement établi à partir d'un examen professionnel.

S'inscrivant dans les nouvelles formes de gestion des personnels mises en place par la Direction Générale (réforme de la notation, rémunération au mérite, prime individualisée...), l'abandon de règles claires et reconnues par tous les agents ne leur permet plus d'avoir une lisibilité de leur avenir professionnel.

Il est très difficile de départager les agents en fonction de la notation puisque la quasi totalité des agents classés excellents, très bons et parfois à revoir obtiennent des majorations, parfois maximales (+0,06) 3 à 4 années de suite.

Ce procédé contribue au déséquilibre du système de notation car les dotations annuelles sont nettement amoindries pour les autres agents qui ne postulent à rien mais qui travaillent autant et aussi consciencieusement.

L'absence de critères objectifs tels que le grade, l'ancienneté et une notation équilibrée entraîne des incompréhensions et un sentiment de processus de sélection très arbitraire renforcé par les faits suivants :

- les candidats passaient des entretiens individuels au titre des sélections précédentes alors que, depuis l'an passé, les nouveaux candidats ne sont plus reçus individuellement par la Direction,
- un rapport est rédigé pour les seuls agents classés exceptionnels.

Pour que tous les dossiers soient examinés sur les mêmes bases, la CGT FINANCES PUBLIQUES demande que chaque candidat présente, au titre de chaque sélection annuelle, les mêmes épreuves écrites ou orales et qu'un rapport soit établi pour chacun d'eux afin que chaque dossier puisse bénéficier de droits à défense identiques.

Nous refusons d'opposer les agents sur la base de critères subjectifs. Pour ces motifs, la CGT Finances publiques ne prendra pas part au vote

En réponse, le Président, M ODRU, a émis les remarques suivantes :

Concernant la sélection au grade d'inspecteur ou de contrôleur par liste d'aptitude, elle permet, selon lui, à des agents de trouver une forme de reconnaissance de leur expérience professionnelle et de leur capacité à exercer des fonctions d'inspecteur ou de contrôleur, représentant une 3^{ème} voie possible concomitante à celle du concours ou de l'examen professionnel.

Aussi, le président indique que la direction a étudié tous les dossiers avec un grand souci d'objectivité.

Comme l'an passé, la notion d'âge minimum ou maximum pour disposer d'une candidature utile est supprimée. A valeur équivalente, une priorité est donnée aux agents dont la candidature s'inscrit dans la durée et qui bénéficient d'appréciations se bonifiant.

A notre demande, il a précisé que face à un nombre de candidats très important, le choix de ne pas les recevoir dans le cadre d'un entretien individuel a été reconduit comme en 2009.

Nous avons fait remarquer que certains candidats auront donc passé un entretien individuel au titre de sélections précédentes alors que les nouveaux candidats n'auront pas été reçus.

Notre demande d'établir un rapport pour chaque candidat n'a toujours pas été retenu, ce qui ne facilite pas la défense des dossiers concernés.

Concernant la CAPL n°2

Les propositions de la direction n'ont pas été modifiées.

Concernant la CAPL n°1 :

Les propositions de la direction ont été modifiées par la transformation de deux candidatures de la catégorie « à revoir » à la catégorie « très bonne ».

En conséquence, la sélection se décline de la manière suivante :

20 candidatures au grade d'inspecteur	51 candidatures au grade de contrôleur
<ul style="list-style-type: none">- 7 candidats inscrits sur la liste proposée à l'arbitrage de la Direction Générale en tant que candidats « excellents » ;- 7 « très bons » candidats ;- 14 candidats «à revoir ».	<ul style="list-style-type: none">- 12 candidats inscrits sur la liste proposée à l'arbitrage de la Direction Générale en tant que candidats « excellents » ;- 12 « très bons » candidats ;- 27 candidats «à revoir ».

La CGT Finances Publiques 64 était représentée par :

Joelle PRECHACQ, Pierre NOUQUERET et Françoise CAPDEVIELLE (CAPL n°2)

Jacques DARRIGRAND, Anne SEGUIER et Marcel CABE (CAPL n°1).